

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU BUREAU**

SYNDICAT D'ELECTRIFICATION ET DES EAUX DU SUD EST DES ARDENNES

NOMBRE DE MEMBRES

SEANCE DU : 05 OCTOBRE 2011

Afférents au Comité Syndical	14
En exercice	14
Qui ont pris part à la délibération	12

L'an deux mille onze

et le 05 octobre

à 17 heures 00, Le Bureau du Syndicat, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel des ses séances sous la présidence de :

Monsieur BERNARD BESTEL

Date de la convocation

19 septembre 2011

Nombre de Membres présents : Alain HURPET – Bernard AUBRY – Gérard CUNISSE – André GROSSELIN – Ghislain LEMOINE – - Jean Pol RICHELET – Joël CARRE - Christian BELLOY -Brice GABREAUX – Vincent FLEURY et Pierre GUERY

Date d'affichage

05 octobre 2011

Absents excusés : Jean Michel THIRY et François PREVOTEAUX

Objet de la Délibération

MARCHE DE TRAVAUX
REHABILITATION DES
INSTALLATIONS ANC
REFACTION
PARTIELLE PENALITES
DE RETARDS

MARCHE DE TRAVAUX REHABILITATION DES
INSTALLATIONS ANC
REFACTION PARTIELLE PENALITES DE RETARDS

VOTE :

POUR : 12

CONTRE : 0

Vu la délibération n° 2010/08 donnant délégation au Bureau pour les marchés à procédure adaptée,

Vu le marché de travaux passé avec l'entreprise ANCELME pour la réhabilitation des installations d'assainissement non collectif Secteur Agence de l'eau Rhin Meuse Lot 4 WISEPPE Tranche 2009, notifié le 28 mai 2009,

Vu la mise en demeure en date du 12/02/2010 d'avoir à produire le décompte final,

Vu la notification en date du 23/07/2010 à l'entreprise par le maître d'œuvre du décompte final et décompte général établi par ses soins,

Vu le courrier de l'entreprise ANCELME en date du 23/09/2010 demandant une remise des pénalités dont le montant total s'élève à 57.400,00 H.T.

DELIBERATION
N° 2011/06

Le Bureau après en avoir délibéré, par 12 voix pour et 0 voix contre décide :

- de plafonner le montant des pénalités au montant des sommes dues à l'entreprise soit 34 855,61 € H.T.

Fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus.

Le Président,

Bernard BESTEL

après dépôt en Sous
Préfecture

et publication ou
notification

du 05 octobre 2011